



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Alcoolisme

Question orale n° 15

### Texte de la question

La viticulture française et notamment la viticulture champenoise est en crise. Certaines mesures de la loi n 91-32 du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme, dite « Loi Evin », en matière de parrainage et de limitation des supports publicitaires, constituent un handicap grave pour permettre aux vins d'appellation de surmonter la crise actuelle. M. Charles de Courson demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche si le Gouvernement envisage de modifier la loi Evin pour permettre : 1/ Sur autorisation préfectorale, le parrainage, pour les seuls vins d'appellation, apporte à une oeuvre ou une manifestation ayant un caractère culturel, philanthropique ou sportif, à l'exclusion de celles spécifiquement destinées à la jeunesse ; 2/ Aux producteurs d'offrir à leur clientèle, dans les lieux de vente à caractère spécialisé, des objets marqués à leur nom, pas seulement aux objets liés à la consommation des boissons qu'ils vendent, mais à tout objet publicitaire. Dans l'affirmative, dans quel délai le Gouvernement envisage-t-il de déposer un projet de loi sur ces deux points ?

### Données clés

**Auteur :** [M. de Courson Charles](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 15

**Rubrique :** Santé publique

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 avril 1993, page 126

**Réponse publiée le :** 24 avril 1993, page 131

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 avril 1993